

PLAINE DE L'AIN ESCALADE (P.A.E.)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Bâtiment Phoenix, Avenue du Général Sarraill 01500 Ambérieu en Bugey

N° SIRET : 89163295200018

N° RNA : W014004889



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2023

Le 3 décembre 2023 à 10h45, les membres de l'association Plaine de l'Ain Escalade se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Château des Echelles, à Ambérieu en Bugey. Les 39 personnes (dont procurations) présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal.

M. Daniel Fabre, maire d'Ambérieu en Bugey est présent.

L'assemblée générale désigne M. Célian Collas en qualité de président de séance et Mme Elodie Fourmond en qualité de secrétaire de séance.

Le Président déclare la séance ouverte. Les statuts ne prévoyant aucun quorum, l'assemblée peut délibérer valablement à la majorité de 20 (majorité relative prévue dans les statuts).

1 - RAPPORT MORAL

1.1 - MOT DU PRÉSIDENT

Explication du décalage de la date de l'AG (de juin en 2022, à décembre cette année) : le mois de décembre permet de mobiliser plus de monde par rapport à juin, et de terminer les actions mises en route par le bureau.

Remerciements aux bénévoles, tout particulièrement aux initiateurs.

3 arrivées à 10h52 : 41 personnes présentes, la majorité passe à 21.

1.2 - BILAN DES ACTIVITES (SAISON 2022-2023)

- 11-12 juin 2022 : démontage et nettoyage du mur de difficulté
- 13-27 juin 2022 : ouverture des nouvelles voies (ouverture par Maxime Casanova et son équipe)
- 2 juillet 2022 : Espace d'un été (événement organisé par la mairie d'Ambérieu en Bugey)
- 3 septembre 2022 : Sport et Culture en Fête
- 12 septembre 2022 : début des cours, avec l'arrivée de Philippe Vallet, nouveau BE du club
- 1 soirée organisée avant chaque période de vacances
- sorties escalade en extérieur à Vertrieu sur la fin de l'année
- stage d'1 semaine à Briançon début juillet
- 10 juin 2023 : démontage mur de difficulté (un grand merci aux nombreux bénévoles, qui ont permis de ne mobiliser qu'une journée)
- 12-26 juin 2023 : ouverture des nouvelles voies (ouverture par Philippe et son équipe)
- 1^{er} juillet 2023 : Espace d'un été (gestion des flux par les bénévoles d'Espace d'un été grandement appréciée)

PLAINE DE L'AIN ESCALADE (P.A.E.)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Bâtiment Phoenix, Avenue du Général Sarrail 01500 Ambérieu en Bugey

N° SIRET : 89163295200018

N° RNA : W014004889



- 2 septembre : Sport et Culture en Fête (pré-inscriptions en amont, donc flux plus gérables lors de cette journée)
- 11 septembre 2023 : début des cours, avec arrivée de Johanne pour compléter l'équipe

1.3 - BILAN COMPÉTITIONS

- 5 étapes de la Coupe de l'Ain (+ championnat départemental de difficulté)

- 1 compétition « festive » (20 ans de Roc'Altitude)

- 1 compétition pour les plus jeunes (St Vulbas)

- 92 participations sur les différentes manifestations et 28 médailles sur la saison

Prise en charge des frais d'inscription par le club pour que ce ne soit pas limitant pour les jeunes grimpeurs

1.4 - NOUVEAUX INITIATEURS 2022-2023

Florian, Camille et Bruno

Sessions d'initiateurs en cours aujourd'hui : Camille M., Laure, Eiline, Clara, Charly

1.5 - BILAN DES PASSEPORTS ESCALADE

27 passeports blancs / 25 passeports jaunes / 16 passeports orange

1.6 - DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- renouvellement des cordes : principe du renouvellement une année sur 2, entre le lycée et le club.

- organisation des créneaux

PLAINE DE L'AIN ESCALADE (P.A.E.)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Bâtiment Phoenix, Avenue du Général Sarraill 01500 Ambérieu en Bugey

N° SIRET : 89163295200018

N° RNA : W014004889



2 - RAPPORT FINANCIER

2.1 - COMPTE DE RÉSULTAT

Bilan financier PAE	
Année 2022-2023	
Solde au 13/09/2022 :	
Compte principal	7 094,40 €
Monnaie	87,80 €
Total	7 182,20 €
Solde au 12/10/2023 :	
Compte principal	23 504,17 €
Monnaie	164,43 €
Livret bleu	10 000,00 €
Total	33 668,60 €
Bénéfices sur l'année :	26 486,40 €
Détails :	
Cotisations:	
Adultes	35 183,00 €
Enfants	23 663,00 €
Aides	2 045,00 €
Licences	-14 866,50 €
Total	46 024,50 €
Coût BE	-10 753,50 €
Entretien murs	-9 979,67 €
Frais divers (Comprend: Remboursements stages, subventions, contest, achat/vente T-shirts...)	1 195,07 €
Opération marquante :	
Overture livret bleu pour amortir les frais bancaires et mettre en place un tapis financier pour l'association	
Points d'attention :	
Année 2022-2023 première année du bureau Prévisionnel 2023-2024 à + ou - 2300 euros (selon volume inscrits)	

Bénéfices sur l'année : 26 486,40€

Ouverture d'un livret bleu pour absorber les frais bancaires (CB notamment), avec dépôt de 10000€ (matelas financier de précaution nécessaire s'il y avait des problèmes à résoudre)

Pour 2022-2023, renouvellement des cotisations sur le même format que l'année précédente (180€, 90€ pour les cours « baby »)

Sur la saison 2022-2023, la moitié des cours enfants ont dû être dispensés par des bénévoles (lundi, mardi et jeudi par un BE / mercredi, vendredi et samedi matin par des bénévoles), ce qui explique les bénéfices de cette année. Ces bénéfices exceptionnels permettront de prévoir d'éventuelles dépenses futures.

Objectif du club : apporter aux membres du club une prestation à la hauteur (renouvellement des prises, des cordes, du matériel en général, travail avec des professionnels de l'escalade), ce qui a un coût, mais qui en vaut la peine

PLAINE DE L'AIN ESCALADE (P.A.E.)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Bâtiment Phoenix, Avenue du Général Sarrail 01500 Ambérieu en Bugey

N° SIRET : 89163295200018

N° RNA : W014004889



Il a été fait lecture du rapport moral par le Président et du rapport financier par le Trésorier. A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Résolution 1 : Rapport moral

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

- Résolution 2 : Rapport financier et vote du budget prévisionnel

L'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité.

Il est précisé que les comptes ont été vérifiés et approuvés par 1 personne de l'association désignée (Florian Dugué).

3 - PROJETS EN COURS ET A VENIR

- o Arrivée de Johanne pour encadrer les cours du samedi
- o Mise en place de cours adultes débutants, encadrés par Philippe le mardi (pour accéder à l'autonomie), et de perfectionnement le jeudi
- o Open régional de bloc le 20 janvier 2024 (entre 130 et 150 inscriptions : nécessité de faire des rotations) : besoin de volontaires pour nettoyer les prise et l'organisation
- o 22 juin 2024 : compétition club amicale (cadre à définir), avec démontage et nettoyage du mur le weekend précédent (suivie d'une semaine d'ouverture la semaine suivant la compétition)
- o Mise en place de commission : Formation et entraînement / Évènements et compétitions / Gestion des installations / Communication et Promotion

4 - ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS PASSÉES

VOIR RAPPORT MORAL

5 - ADHÉSIONS ET EFFECTIFS

+ 31 licenciés jeunes / - 10 licenciés adultes = 276 licenciés au club

6 - COMMUNICATION ET PROMOTION

3 canaux de diffusion : site Internet, Instagram, Facebook (What's App n'étant pas un canal de diffusion « officiel » du club)

PLAINE DE L'AIN ESCALADE (P.A.E.)

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Bâtiment Phoenix, Avenue du Général Sarrail 01500 Ambérieu en Bugey

N° SIRET : 89163295200018

N° RNA : W014004889



1 départ à 12h05 : 40 personnes présentes

7 - ELECTION DU BUREAU

Démissionnaire : Giliane MARTIN

Se présente : Florian DUGUÉ

- Résolution 3 : Élection du nouveau bureau

L'assemblée générale adopte le nouveau bureau à l'unanimité.

8 - QUESTIONS DIVERSES

1) Est-ce que le lycée participe au renouvellement des prises ? Il devrait, mais ce n'est pas fait actuellement.

Réponse de Monsieur le Maire : peut-être que la Région pourrait se mobiliser pour ce budget

2) Question du renouvellement des dégaines ? Ce sont des points fixes, donc ils appartiennent au mur, qui appartient à la Communauté de Commune

3) Est-ce qu'un rachat de prises est prévu ? Oui, c'est budgétisé tous les ans.

4) Est-il possible de grouper les achats de prises auprès d'un même fournisseur ? Oui, c'est à l'étude avec d'autres clubs de l'Ain.

5) Pourquoi avoir fait le choix de commissions plutôt que d'élargir le comité directeur, ce qui permettrait peut-être à des personnes de s'investir plus facilement sachant qu'elles auront une « voix » ? L'élargissement du comité directeur demande un changement des statuts, mais ça peut en effet être fait assez rapidement, il suffit de convoquer une assemblée générale extraordinaire 2 semaines à l'avance. Le bureau propose que cette modification soit examinée rapidement, et éventuellement proposée après la compétition du 20 janvier, ce afin de répartir la charge de travail.

6) Possible de mettre le calendrier du site internet à jour avec toutes les manifestations prévues (compétitions...) ? Oui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance